



### CONVENTION ENTRE DES INSTITUTIONS DE DÉPÔT LIÉES (années d'imposition 1998 et suivantes)

- Les institutions financières liées (autres que les sociétés d'assurance-vie) assujetties à l'impôt supplémentaire selon le paragraphe 191.1(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale* doivent utiliser cette annexe pour répartir entre elles l'abattement de capital majoré.
- Une institution financière (autre qu'une société d'assurance-vie) qui est liée à la fin de l'année à une autre institution financière (autre qu'une société d'assurance-vie) peut produire une convention.
- Lorsqu'une société liée a plus d'une année d'imposition se terminant dans une même année civile, elle doit produire une convention pour chacune de ces années d'imposition.
- S'il n'y a pas suffisamment d'espace, joindre des annexes supplémentaires.

#### Convention

Date de production (à l'usage du Ministère seulement) .....	<b>010</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Année</td> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Mois</td> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ </td> <td style="text-align: center;"> _ </td> </tr> </table>	Année	Mois	Jour	_ _	_	_
Année	Mois	Jour						
_ _	_	_						
Est-ce une convention modifiée? .....	<b>020</b>	1 oui <input type="checkbox"/> 2 non <input type="checkbox"/>						
Inscrire l'année civile à laquelle la convention se rapporte .....	<b>030</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Année</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> _ _ </td> </tr> </table>	Année	_ _				
Année								
_ _								

Raison sociale de toutes les sociétés d'assurance qui sont membres du groupe lié	Numéro d'entreprise (si la société n'est pas enregistrée, inscrire «PE»)	Abattement de capital majoré attribué pour l'année \$	Fin de l'année d'imposition à laquelle la convention s'applique * (AAAA/MM/JJ)
<b>200</b>	<b>300</b>	<b>400</b>	<b>500</b>
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			

**Total de l'abattement de capital majoré** (ne doit pas dépasser 400 000 000 \$)

\* On ne doit remplir cette colonne que lorsqu'une société donnée a plus d'une année d'imposition se terminant dans la même année civile, et qu'elle est liée dans au moins deux de ces années d'imposition à une autre société qui a une année d'imposition qui se termine dans la même année civile. L'abattement de capital majoré de la société donnée pour chacune des ces années d'imposition à la fin desquelles elle est liée à l'autre société correspond à son abattement de capital majoré pour la première de ces années. Inscrire la fin de l'année d'imposition à laquelle cette convention se rapporte.